



www.smnd.fr

1180, chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30
Fax : 04 78 40 56 30

N° 24.33

**Attribution de l'avenant 01 du marché de
traitement des déchets verts et des souches
provenant des déchèteries n° 23.06 – Lot 3**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 13 JUIN
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 20.28
S'est réuni en session ordinaire au SMND le mardi 18 juin 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSEE :

Madame DEBES Céline

Le marché de traitement des déchets verts et des souches provenant des déchèteries a été attribué le 20 mars 2024.

La déchèterie de Valencin va être équipée prochainement d'une benne pouvant recevoir les souches et le tonnage prévisionnel est de 40 tonnes par an.

Cette déchèterie peut être rattachée au lot 3 de ce marché et le titulaire de ce lot a accepté cette modification.

A compter du 1^{er} juillet 2024, le traitement des souches provenant de la déchèterie de Valencin pourra être effectué par la Société « Les Pépinières de Saint Ex », titulaire du lot 3.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 18 juin 2024 à 15 h 30.

La commission a attribué l'avenant 01 du lot 3 de ce marché pour un montant de 60 € HT par tonne.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 18 juin 2024

Michel FAYET,
Président

